

Frédéric Berger

Revenu disponible, niveau de vie, pauvreté, inégalités : bilan sur la période 1995-2005

Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à réduire le plus possible les disparités et à éviter la polarisation. La capacité de contenir, voire de réduire, la pauvreté monétaire et les inégalités des revenus participe évidemment à cette cohésion sociale. Il n'est donc pas vain d'établir un bilan de la situation luxembourgeoise sur la décennie qui vient de s'écouler, d'autant plus que les questions qui gravitent autour de la cohésion sociale, bien qu'elles ne soient plus prioritaires au niveau européen depuis la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, restent au centre des préoccupations sociétales et politiques.

1995-2005 : une progression du revenu disponible de 51 %

Entre 1995 et 2005¹, le revenu disponible moyen des ménages, entendu comme l'ensemble des revenus dont disposent les ménages pour consommer et épargner, c'est-à-dire après impôts sur le revenu et contributions sociales, a progressé de 51 %, passant, en euros courants, de près de 3 000 à un peu plus de 4 500 euros. Hors inflation (20,3 % sur la période considérée), la hausse du revenu disponible moyen atteint encore 26 %, correspondant au gain en pouvoir d'achat moyen du revenu disponible.

Cette hausse de 51 % (en euros courants) est le résultat de la combinaison de divers facteurs dont les contributions respectives sont difficilement quantifiables. Quatre facteurs dominants peuvent néanmoins être cités : l'indexation des salaires et des prestations sociales sur l'inflation (hausse cumulée de près de 25 %), les modifications des

barèmes socio-fiscaux (baisse des taux d'imposition à trois reprises et hausse importante des allocations familiales), la hausse des salaires et des prestations due à des effets autres que l'indexation (hausse moyenne estimée autour de

Les inégalités se sont-elles renforcées, ont-elles diminué ou sont-elles restées relativement stables pendant la période 1995-2005 ?

19 %) et enfin des effets de structure, consécutifs à des changements de comportements des ménages et des individus qui les composent, particulièrement la hausse du taux d'emploi des femmes.

Au final donc, de la combinaison de ces différents facteurs, qui peuvent éventuellement s'additionner ou se compenser, résulte une hausse importante du revenu disponible. Mais cette hausse du revenu disponible a-t-elle profité à l'ensemble des individus de manière iden-

tique ? En d'autres termes, les inégalités se sont-elles renforcées, ont-elles diminué ou sont-elles restées relativement stables pendant cette période ?

Une stabilité des indicateurs d'inégalité...

L'inégalité de la distribution des niveaux de vie peut être mesurée par une batterie relativement importante d'indicateurs. Certains de ces indicateurs sont calculés sur l'ensemble de la distribution des niveaux de vie, alors que d'autres sont calculés sur une portion de cette distribution, en l'occurrence le bas de la distribution. Le coefficient de Gini et l'indice de Theil sont calculés sur l'ensemble de la distribution. Tous deux sont bornés entre 0 et 100 %, 0 % signifiant une égalité complète et 100 % une inégalité complète des niveaux de vie entre les individus. Entre 1995 et 2005, nous ne pouvons conclure, d'un point de vue statistique, ni pour le coefficient de Gini ni pour l'indice de Theil, à une évolution, dans un sens ou dans l'autre, des inégalités (cf. tableau 1). Deux autres

Frédéric Berger est chargé d'études au CEPS/Instead.

indicateurs d'inégalité des niveaux de vie peuvent être utilisés : les rapports interdéciles² (D9/D1) ou interquintiles³ (S80/S20), qui mesurent la distance entre les individus les plus riches et les plus pauvres ; les mêmes conclusions sont alors tirées : nous n'observons pas d'évolution significative de ces rapports au cours des onze années analysées.

... et des taux de risque de pauvreté monétaire relative

Les indicateurs qui se focalisent plus particulièrement sur le bas de la distribution des niveaux de vie, comme par exemple le taux de risque de pauvreté monétaire relative, ne montrent pas plus de signes d'évolution que les indicateurs d'inégalité. Ainsi, l'évolution du taux de risque de pauvreté relative mesuré à l'aide de différents seuils (40 %, 50 %, 60 % et 70 % de la médiane du niveau de vie), n'est globalement pas significative. Lorsque le taux de risque de pauvreté est défini selon la part des individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane du niveau de vie, les estimations de ce taux oscillent entre 11 % et 13 % mais il n'est pas possible de conclure à une baisse ou

à une hausse de cet estimateur avec un seuil de confiance de 95 %.

Les individus qui se trouvent en risque de pauvreté relative disposent-ils de niveaux de vie peu ou fort éloignés du seuil de risque de pauvreté ? L'intensité de la pauvreté peut se mesurer par l'écart relatif entre la médiane des niveaux de vie des individus qui se situent sous le

Les taux de risque de pauvreté ainsi que l'intensité de la pauvreté sont restés relativement constants entre 1995 et 2005.

seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté. Entre 1995 et 2005, cet estimateur est resté relativement constant, variant entre 15 % et 18 % (cf. tableau 1). Cela signifie que la moitié des individus qui se trouvent sous le seuil de risque de pauvreté relative établi à 60 % de la médiane du niveau de vie disposent, selon les années, de niveaux de vie au moins supérieurs à 82 % du seuil de risque de pauvreté. La profondeur – ou intensité – de la pauvreté peut aussi se lire au travers de la comparaison des

différents taux de risque de pauvreté relative selon les différents seuils de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté relative mesuré avec un seuil de risque de pauvreté égal à 50 % de la médiane du niveau de vie est plus de deux fois inférieur à celui mesuré à un seuil de risque de pauvreté égal à 60 % de la médiane : il oscille respectivement entre 5 et 7 %, contre 11 et 13 %.

A titre d'information, et sans oser comparer les chiffres présentés, ci-dessus car les concepts sont différents, la proportion d'individus bénéficiant du revenu minimum garanti (RMG), prestation qui illustre le mieux la politique de lutte contre la pauvreté au Luxembourg, est passée de 2 % en 1995 à 3 % en 2005. Alors que sur cette période, la population totale a augmenté de 13 %, celle des bénéficiaires du RMG a fait un bond de 73 %. La hausse du nombre de bénéficiaires est particulièrement importante depuis 2000. Reste qu'il est difficile d'analyser les raisons de cette hausse, car les conditions d'éligibilité au RMG ont été assouplies par la loi du 29 avril 1999 (assouplissement des conditions d'âge et de résidence) et le mode de détermination des ressources a été modifié par la loi du 28 juin 2002

T. 1 / Indicateurs monétaires d'inégalité et données de contexte

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Niveau de vie (RD/UC) médian/mois	1598	1653	1671	1746	1774	1870	1957	2080	2150	2254	2373
Coefficient de Gini du RD/UC (en %)	26,0	24,9	25,4	25,8	26,9	26,1	26,3	26,3	27,7	26,4	26,2
Indice de Theil du RD/UC (en %)	11,6	10,5	11,2	11,4	12,7	11,9	11,7	12,2	13,6	11,7	12,1
S80/S20 ¹	3,7	3,5	3,6	3,7	3,8	3,7	3,7	3,7	4,1	3,9	3,8
D9/D1 ²	5,3	4,8	5,1	5,2	5,5	5,3	5,2	5,2	5,7	5,6	5,6
Taux de risque de pauvreté : % de personnes disposant d'un niveau de vie inférieur à une fraction du niveau de vie médian											
40 % du RD/UC médian	2,2	1,1	1,5	1,9	2,3	1,4	2,2	1,3	2,3	3,4	2,6
50 % du RD/UC médian	6,6	4,6	5,1	6,3	5,9	6,0	5,8	5,3	5,7	6,4	6,9
60 % du RD/UC médian	13,2	11,0	11,1	12,2	12,5	12,1	11,9	12,1	11,5	12,4	13,0
70 % du RD/UC médian	21,4	19,5	19,6	20,9	21,7	19,8	20,2	20,1	18,6	20	19,6
Ecart relatif médian du risque de pauvreté : différence entre le niveau de vie médian des personnes qui se situent sous le seuil de risque de pauvreté (ici, 60 % du niveau de vie médian) et ce seuil, exprimé en % de ce seuil											
	17	15	16	17	15	16	15	15	16	17	18
Valeurs illustratives du seuil de risque de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian selon différentes configurations familiales (euros/mois)											
1 adulte	959	992	1003	1047	1064	1122	1174	1248	1290	1352	1424
2 adultes	1438	1487	1504	1571	1596	1683	1761	1872	1935	2028	2136
2 adultes 1 enfant ³	1726	1785	1805	1885	1916	2019	2113	2246	2322	2434	2563
2 adultes 2 enfants	2014	2082	2106	2199	2235	2356	2466	2621	2709	2839	2990
1 adulte et 1 enfant	1246	1289	1304	1362	1384	1458	1526	1622	1677	1758	1851
Taux de risque de pauvreté pour un seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian avant et après transferts sociaux (en %)											
Avant transferts	40	39	39	40	41	39	40	38	37	38	40
Après transferts (sauf pension de vieillesse et survie)	23	22	21	23	24	23	23	22	23	22	23
Après transferts	13	11	11	12	13	12	12	12	11	12	13
Population totale au 31/12/N	405700	411600	416900	422100	427400	439000	444000	448300	451600	455000	459500
RMG brut 1 ^{er} adulte au 31/12/N (euros/mois)	773	773	817	817	848	897	919	942	999	1024	1071
Communautés domestiques bénéficiaires du RMG (décembre de l'année) – situation au 31/12/N	4856	4975	5158	5272	5217	4966	5413	6125	6732	6960	7288
Estimation du nombre de personnes bénéficiaires du RMG au 31/12/N	8012	8209	8511	8700	8610	8200	8930	10136	11607	12391	13875
% de personnes bénéficiaires du RMG dans la population totale	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	1,9	2,0	2,3	2,6	2,7	3,0
Taux de chômage (moyenne annuelle)	2,9	2,9	2,7	2,7	2,4	2,3	2,0	2,7	3,7	5,1	4,5

Source : PSELL2 – EU-SILC PSELL3 CEPS/I, ministère de la Sécurité sociale, Statoc
Unité d'analyse : individu

¹ S80/S20 ou rapport interquintile : rapport entre la somme des niveaux de vie des 20 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés et celle des 20 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles.

² D9/D1 ou rapport interdécile : rapport entre la somme des niveaux de vie des 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés et celle des 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles.

³ Dans les différentes configurations familiales, il s'agit d'enfants de moins de 14 ans.

(l'immunisation des ressources est passée de 20 % à 30 %), élargissant ainsi le champ des bénéficiaires potentiels. Compte tenu de ces changements, il est difficile de faire la part entre l'augmentation due à la modification des conditions d'éligibilité et celle éventuellement due à la hausse du nombre des communautés domestiques à bas revenus. Mais la hausse importante des bénéficiaires du RMG, particulièrement depuis 2000, peut être mise en relation avec la hausse du taux de chômage qui est passé de 2,3 % en 2000 à 5,1 % en 2004 et 4,5 % en 2005.

L'effet des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté

Les transferts sociaux (pensions de vieillesse, de survie, d'invalidité, les prestations de chômage, les prestations familiales, les aides sociales, etc.) représentent une part non négligeable du revenu disponible : entre 27 % et 30 % selon les années. Une des mesures largement utilisées pour évaluer les effets redistributifs de ces transferts est de comparer les taux de risque de pauvreté avant et après versement de ces transferts, le seuil de risque de pauvreté restant fixé à 60 % du niveau de vie médian après versements des transferts. Dans l'hypothèse où les transferts sociaux ne seraient pas versés, donc que le revenu ne serait composé que des revenus primaires (revenus du travail, du capital et transferts privés), le taux de risque de pauvreté atteindrait entre 37 et 41 % selon les années, alors qu'il oscille entre 11 % et 13 % après leur versement (cf. tableau 1). Les transferts sociaux permettent donc de réduire le taux de risque de pauvreté de 26 à 28 points de pourcentage. Aucune variation sensible n'est constatée d'une année à l'autre. Les pensions de vieillesse comme celles de survie occupent une place particulière dans le système de sécurité sociale, dans la mesure où elles répondent plus à une logique de redistribution au cours du cycle de vie qu'à une redistribution instantanée liée à un risque, à un état ou à des charges supplémentaires. Si l'on considère que les pensions de vieillesse et de survie font partie des revenus primaires et non des transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté avant transferts est alors nettement plus faible, oscillant entre 21 et 24 % selon les années. Les transferts sociaux hors pensions de vieillesse et de survie

T. 2 / Taux de risque de pauvreté relative (seuil 60 %) selon les caractéristiques de son ménage (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	13	11	11	12	12	12	12	12	11	12	13
Ménages non familiaux (essentiellement des isolés)	13	11	11	11	13	11	9	10	12	13	13
Père ou mère seul(e) et enfants à charge ¹	36	30	25	28	31	24	27	26	20	29	34
Père ou mère seul(e) et enfant adulte	13	7	8	10	7	12	8	7	11	7	3
Couple sans enfant à charge	9	6	6	7	6	7	7	8	8	7	7
Couple avec 1 enfant à charge	21	11	12	11	9	11	10	9	12	8	12
Couple avec 2 enfants à charge	14	12	12	11	13	15	14	11	14	15	16
Couple avec 3 enfants ou plus à charge	18	17	15	25	27	23	20	27	14	18	21
Familles claniques sans enf. à charge	3	3	5	2	3	2	4	6	5	7	4
Familles clan. avec 1 enf. à charge	6	4	9	12	9	14	24	8	10	13	13
Familles clan. avec 2 enf. ou plus à charge	17	25	22	22	15	11	16	22	16	14	13
Ni retraités ni actifs	68	65	58	59	69	66	76	76	63	79	80
Retraité isolé	16	14	13	16	13	14	9	12	16	12	10
Un retraité avec autre(s) personne(s) mais sans actif	17	13	16	17	13	15	15	18	14	9	9
Deux retraités ou + avec ou sans aut. pers. mais sans actif	6	6	7	2	4	1	1	4	2	5	6
Actif isolé	7	4	7	6	11	7	7	7	8	11	14
Monoactif avec autre(s) personne(s) mais sans retraité	18	15	15	19	19	17	18	20	20	21	21
Monoactif avec autre(s) personne(s) dont retraité(s)	7	8	7	6	2	10	2	4	12	9	10
Ménage de 2 personnes ou plus toutes actives	3	2	2	1	2	1	2	0	1	3	4
Ménage de 3 personnes ou + dont au moins 2 actifs mais sans retraité	7	6	6	5	9	10	12	7	8	9	12
Ménage de 3 personnes ou + dont au moins 2 actifs et au moins 1 retraité	2	5	6	5	3	1	4	8	3	11	0
1 personne	12	11	11	12	13	11	9	10	12	13	14
2 personnes	10	8	7	8	8	8	7	9	9	8	8
3 personnes	16	10	11	10	9	9	10	8	10	9	12
4 personnes	12	10	11	10	12	13	14	12	12	14	15
5 personnes et plus	16	18	16	23	22	20	20	24	15	18	17

Source : PSELL2 - EU-SILC PSELL3 CEPS/I et Statec
Unité d'observation : individu

¹ Est à charge un enfant qui ouvre droit aux allocations familiales.

(prestations familiales, aides sociales, indemnités chômage, pensions d'invalidité, indemnités de maladie, bourses d'études, aides au logement) permettent alors une réduction de 10 à 11 points de pourcentage du risque de pauvreté.

Les caractéristiques des personnes exposées au risque de pauvreté

Les taux de risque de pauvreté ainsi que l'intensité de la pauvreté sont restés relativement constants entre 1995 et 2005. Est-ce pour autant que les caractéristiques des individus qui se situent sous le seuil de risque de pauvreté sont restées les mêmes ? En fait, aucun changement important n'a été observé durant cette période (cf. tableaux 2 et 3). Rappelons ici que le niveau de vie, indicateur à partir duquel est calculé le taux de risque de pauvreté, est fonction du revenu disponible du ménage et de sa composition familiale. Ce niveau de vie est donc sensible au nombre d'apporteurs de revenus, au montant de ces revenus ainsi qu'au nombre total de personnes présentes dans le ménage.

Nous pouvons constater que le taux de risque de pauvreté est plus élevé parmi

les personnes qui vivent dans un ménage où il n'y a ni actif ni retraité parmi celles qui appartiennent à un ménage monoactif d'au moins deux personnes et parmi celles qui font partie d'un ménage mono-retraité d'au moins deux personnes. Au contraire, le taux de risque de pauvreté est bien plus faible parmi les personnes vivant dans un ménage biactif ou bi-retraité. Ces constats soulignent donc le rôle majeur du nombre d'apporteurs de revenus pour échapper au risque de pauvreté.

Ce taux est aussi plus élevé parmi les personnes résidant dans un ménage d'au moins cinq personnes, qui sont le plus souvent des ménages ayant au moins trois enfants, et parmi les personnes appartenant à une famille monoparentale. A l'opposé, les personnes qui résident dans un ménage sans enfant à charge connaissent des taux de risque de pauvreté relativement faibles. Nous noterons au passage que le fait de vivre dans un ménage ayant au moins trois enfants ou dans un ménage monoparental est fortement corrélé avec la mono-activité, puisque celle-ci augmente avec le nombre d'enfants et que la biactivité est une situation impossible dans

T. 3 / Taux de risque de pauvreté relative (seuil à 60 %) selon des caractéristiques individuelles (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	13	11	11	12	12	12	12	12	11	12	13
Selon le sexe											
Homme	13	10	11	12	13	12	12	12	12	12	13
Femme	13	12	12	13	12	12	12	12	11	12	13
Selon l'âge											
0-15 ans	19	18	16	20	19	18	18	18	15	19	20
16-24 ans	18	12	15	14	18	17	16	14	13	14	15
25-49 ans	12	10	10	11	12	10	11	10	11	12	13
50-64 ans	9	7	7	7	7	8	8	9	8	8	8
65 ans et plus	12	9	9	10	8	10	8	11	11	8	7
Selon le plus haut niveau d'enseignement atteint¹											
Education primaire	20	16	18	17	17	18	19	19	16	18	20
Brevet d'apprentissage, CITP, CCM	8	6	6	10	10	11	11	10	10	11	12
CATP, brevet de maîtrise	7	6	5	8	10	7	7	8	8	7	7
Bac technique et général	4	4	3	4	5	5	4	5	7	7	6
Enseignement supérieur	3	1	2	2	2	2	1	1	3	3	3
Selon la situation économique¹											
Invalide	22	18	19	17	16	17	12	16	20	15	15
Retraité/Préretraité	9	7	8	8	6	8	6	9	8	7	6
Pension de survie	11	12	12	14	11	9	9	11	7	7	4
A un emploi	9	7	7	8	9	9	9	8	8	9	10
Cherche un emploi	49	40	45	51	47	39	40	44	29	45	41
Autres situations	14	12	12	14	13	14	15	17	16	14	15
Selon la caisse de maladie											
Ouvrier	30	25	24	28	27	28	28	28	23	28	31
Ouvrier ARBED-groupe ARCELOR	11	13	14	11	11	10	12	15	8	9	12
Employé privé	4	4	4	3	4	3	3	4	5	5	4
Employé ARBED-groupe Arcelor	4	2	2	3	3	3	2	1	0	5	1
Fonctionnaires et employés communaux	4	2	2	1	6	3	0	0	3	1	0
Fonctionnaires et employés de l'Etat	1	1	0	1	0	0	1	0	1	1	1
Indépendants et agricoles	14	9	13	11	11	10	8	15	17	13	11
CFL	3	1	2	1	1	2	0	1	4	1	1
Autre	6	2	2	4	1	1	2	8	1	1	3
Selon la nationalité											
Luxembourgeois	8	7	7	7	8	7	7	9	8	6	6
Français	16	8	7	10	13	13	11	13	9	9	14
Belge	7	5	6	6	6	8	3	9	9	5	4
Allemand	12	10	8	5	12	14	6	12	9	10	7
Portugais	33	25	27	29	29	28	28	19	20	27	33
Italien	22	19	13	21	18	23	16	19	15	20	23
Autre UE	10	8	4	3	2	3	7	8	8	9	10
Autre	55	51	48	54	46	42	42	47	45	47	45
Selon l'état civil¹											
Célibataire	9	8	9	9	10	10	9	9	9	11	12
Marié(e)	12	9	9	10	10	10	11	11	10	10	11
Veuf/ve	11	9	9	10	9	7	6	8	9	7	3
Divorcé(e)/séparé(e)	20	21	21	22	23	17	18	17	15	19	16

Source : PSELL2 – EU-SILC PSELL3 CEPS/I et Statec

Unité d'observation : individu

¹ Sont exclus les enfants à charge, c'est-à-dire ceux qui ouvrent droit aux allocations familiales.

T. 4 / Perception de la situation financière (en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Très difficilement, difficilement	10	8	8	9	9	8	8	8	7	7	6
Plutôt difficilement	15	15	14	15	15	15	15	14	13	13	14
Plutôt facilement	30	34	29	30	30	29	28	30	30	28	28
Facilement, très facilement	45	43	48	46	46	48	48	47	50	52	52

Source : PSELL2 – EU-SILC PSELL3 CEPS/I et Statec

Unité d'observation : individu

un ménage monoparental. Il s'ensuit donc que le taux de risque de pauvreté est élevé parmi les enfants encore à charge.

Outre le nombre d'apporteurs de revenus et la composition familiale du ménage, nous avons souligné le fait que le montant des revenus joue aussi un rôle majeur dans la détermination d'un niveau de vie élevé ou faible. Ainsi, en termes de caractéristiques individuelles,

les taux de risque de pauvreté sont plus élevés parmi les personnes à la recherche d'un emploi, parmi les personnes ayant dû prématurément arrêter leur activité professionnelle pour raison d'invalidité, parmi les personnes ayant un niveau d'éducation ne dépassant pas le niveau primaire, parmi les personnes ayant le statut d'ouvrier dans la classification des caisses de maladie, c'est-à-dire celles qui disposent des revenus d'activité ou de pension les moins élevés.

Le taux de risque de pauvreté selon la nationalité renvoie surtout à celui constaté selon le niveau de formation et selon la caisse de maladie. Il est particulièrement élevé parmi les ressortissants portugais, parmi les ressortissants d'un pays non membre de l'Union européenne des Quinze et parmi les ressortissants italiens. Ceci pourrait être dû à ce que, comparativement aux autres nationalités, ces populations soient fortement surreprésentées parmi les ouvriers dans la classification des caisses de maladie et détiennent aussi plus fréquemment que les autres nationalités un niveau d'éducation ne dépassant pas le niveau d'enseignement primaire.

Au-delà des indicateurs purement monétaires : le risque de pauvreté subjective

« Si on considère les ressources mensuelles de votre ménage, diriez-vous qu'elles vous permettent de vivre... : très difficilement, difficilement, plutôt difficilement, plutôt facilement, facilement ou très facilement ? » constitue le point de départ de la mesure de la pauvreté subjective. Contrairement au risque de pauvreté monétaire, mesuré à partir des seuls revenus instantanés, qui ne tient que partiellement compte des charges financières (à travers l'échelle d'équivalence, en tenant compte de la taille et de la composition du ménage), la pauvreté subjective dépend non seulement du revenu du ménage, mais aussi des habitudes de vie passées et présentes ainsi que des charges qui lui incombent. Ainsi, pour la mesure du risque de pauvreté monétaire relative, il est fait abstraction, par exemple, des dépenses liées au logement. Deux ménages, de composition identique et ayant les mêmes revenus, l'un devant rembourser un emprunt lié à l'achat de son logement, l'autre ayant hérité de son logement ou ayant terminé de rembourser le prêt, sont positionnés de la même façon par rapport à la pauvreté monétaire, alors que nous pouvons penser que leur perception de leur situation financière est différente. Mais, par ailleurs, deux ménages à tous points de vue identiques en termes de composition, de revenus et de charges pourront percevoir différemment leur situation financière, car leurs modes de vie et leurs exigences sont différents.

Au cours des onze dernières années, la perception de la situation financière est

Le seuil de risque de pauvreté monétaire relative reste une convention

La pauvreté est un phénomène complexe qui présente de multiples facettes. Les locutions utilisées pour désigner ce concept ne trompent pas : extrême pauvreté, très grande pauvreté, quart-monde, exclusion sociale, sans-abri, précarité, pauvreté absolue, pauvreté relative, pauvreté subjective, pauvreté des conditions d'existence, pauvreté de potentialités, seuil légal de pauvreté, bas revenus, personnes défavorisées, risque de pauvreté. Le concept de pauvreté évolue par ailleurs dans le temps et dans l'espace. Ne parle-t-on pas de nouvelles formes de pauvreté ? Et évoquer la pauvreté dans les pays occidentaux, où la sécurité alimentaire est presque assurée, ou dans les pays en développement ne recouvre pas les mêmes dimensions.

Le risque de pauvreté monétaire relative relève d'une approche économique de la pauvreté. Cette approche fait référence à la théorie du bien-être. Ici, les revenus résument, à défaut d'autres indicateurs, le bien-être économique. Le caractère relatif de la pauvreté tient au fait qu'elle est mesurée, à un moment donné, par rapport aux performances économiques nationales. La difficulté réside ensuite dans la détermination d'un seuil de pauvreté, seuil qui distingue ceux qui sont en risque de pauvreté de ceux qui ne le sont pas. Ce seuil est défini d'une manière arbitraire. Habituellement, ce seuil équivaut à 50 % ou 60 % de la médiane ou de la moyenne du niveau de vie national. En l'occurrence, dans cette étude, à l'instar de nombreuses autres études, le seuil le plus couramment utilisé représente 60 % de la médiane du niveau de vie national. Mais pour lever quelque peu le caractère arbitraire de ce seuil, les résultats obtenus avec d'autres seuils sont présentés (40 %, 50 %, 70 % de la médiane du niveau de vie). Le risque de pauvreté monétaire relative dépend aussi de l'échelle d'équivalence retenue pour transformer le revenu disponible en niveau de vie afin de comparer les situations des ménages de composition différente. Ici, nous avons choisi l'échelle d'équivalence OCDE modifiée (1 unité de consommation pour le premier adulte ; 0,5 pour les autres adultes [14 ans et plus] et 0,3 pour les enfants [moins de 14 ans]), échelle la plus diffusée dans les études sur les niveaux de vie dans les pays occidentaux. Mais d'autres échelles existent et, selon le choix de l'échelle, ce ne sont pas tout à fait les mêmes individus qui se situent sous le seuil de pauvreté.

Le seuil de risque de pauvreté monétaire relative est donc une convention, adoptée largement parce qu'elle permet notamment des comparaisons internationales.

restée relativement stable (cf. tableau 4). Autour de 8 % des personnes perçoivent leur situation financière comme très difficile ou difficile, entre 13 % et 15 % estiment vivre plutôt difficilement, autour de 30 % indiquent que c'est plutôt facile et autour de la moitié dit vivre facilement, voire très facilement, avec les ressources dont ils disposent. Même

si de légères variations sont constatées d'une année à l'autre, il n'est pas possible de conclure, d'un point de vue statistique, à des changements significatifs.

Bien que le risque de pauvreté monétaire et la pauvreté subjective ne se superposent pas parfaitement, une relation forte peut être établie entre les deux

mesures de la pauvreté. Comme indiqué auparavant, le poids des charges, particulièrement celles liées au logement, difficilement compressibles et qui se réduisent habituellement avec l'âge, joue dans la perception par les ménages de la situation vécue. Par conséquent, à revenu disponible par équivalent adulte égal, les personnes âgées émettent moins fréquemment que les plus jeunes le sentiment de vivre difficilement avec les ressources dont elles disposent, puisque les remboursements d'emprunts ne grèvent plus ou peu le revenu des premières.

Comme pour le risque de pauvreté monétaire relative, les personnes vivant dans une famille monoparentale, celles à la recherche d'un emploi, celles vivant dans un ménage à intensité de travail nulle ou réduite sont plus fréquemment concernées par la pauvreté subjective.

Mise en perspective européenne

A l'échelle européenne, les derniers indicateurs monétaires de cohésion sociale disponibles font référence aux revenus perçus en 2003. Par rapport à la moyenne européenne, le Luxembourg présente une situation plutôt privilégiée (cf. tableau 5). Pour l'ensemble des indicateurs, les valeurs luxembourgeoises sont inférieures à celles affichées par la moyenne européenne, moyenne fortement influencée par les pays les plus peuplés. Parmi les pays de l'UE15, on note une opposition relativement forte entre, d'une part, les pays du nord et du centre de l'Europe, qui présentent les indicateurs d'inégalité les plus faibles, et, d'autre part, les pays du sud

T. 5 / Indicateurs de risque de pauvreté monétaire relative et d'inégalités dans l'Union européenne (données collectées en 2004 relatives aux revenus de 2003)

	EU	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	
Taux de risque de pauvreté monétaire (seuil de 60 %)	16	15	8	11	16	18	20	20	14	21	19	15	16	15	12	12	15	12	13	17	21	10	21	11	11	18	
Ecart relatif médian (en %)	23	23	15	19	25	24	25	25	19	20	25	19	23	20	17	20	17	20	20	23	26	20	39	14	17	20	
Taux de risque de pauvreté pour un seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian avant et après transferts sociaux (en %)																											
Avant transferts	42	42	39	39	36	41	40	41	44	39	45	28	43	39	38	32	30	37	42	49	42	37	44	42	43	43	
Avant transferts (sauf pension de vieillesse et de survie)	26	28	21	31	24	25	23	25	26	33	23	20	24	23	22	17	19	23	25	31	27	16	28	29	30	29	
Après transferts	16	15	8	11	16	18	20	20	14	21	19	15	16	15	12	12	15	12	13	17	21	10	21	11	11	18	
Coefficient de Gini (en %)	30	26	25	24	28	34	33	31	28	32	33	27	36	29	26	27	30	27	26	31	38	22	33	25	23	34	
S80/S20	4.8	4.0	3.4	3.4	4.4	5.9	6.0	5.1	4.2	5.0	5.6	4.1	6.1	4.5	3.9	3.3	4.6	4.0	3.8	5.0	7.2	3.1	5.8	3.5	3.3	5.3	
Valeur du seuil de risque de pauvreté (60 %) pour une personne seule (SPA/an)	7716	8963	4382	9176	9175	2352	6272	7254	8643	8502	7450	7822	2064	2298	15402	3722	5711	9869	9630	2662	4697	6088	3554	7931	8501	9783	

Source : Eurostat, sauf pour le Luxembourg pour lequel les données ont été actualisées avec les données nationales révisées.

Note de lecture : Ecart relatif médian = différence entre le niveau de vie médian des personnes qui se situent sous le seuil de risque de pauvreté (ici, 60 % du niveau de vie médian) et ce seuil, exprimé en % de ce seuil.

S80/S20 ou rapport interquintile : rapport entre le volume de niveau de vie des 20 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés et celui des 20 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles.

SPA (standard de pouvoir d'achat) : monnaie artificielle qui tient compte de la différence de prix des biens et services nationaux.

de l'Europe ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande, qui montrent des inégalités plus élevées que la moyenne européenne. Parmi les 10 pays qui ont rejoint l'Union européenne en 2004, les situations sont contrastées. Bien que ces pays disposent, pour la plupart, de revenus inférieurs à ceux des pays de l'UE15, les inégalités n'y sont pas pour autant toujours plus importantes. Ainsi, la Slovénie, la République tchèque et la Hongrie peuvent s'enorgueillir d'afficher des inégalités parmi les moins élevées de l'UE25.

Sans surprise, puisque son revenu national par habitant est le plus élevé d'Europe, le Luxembourg se distingue par un montant très élevé du seuil de risque de pauvreté comparativement aux autres Etats membres. Exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA), monnaie artificielle qui tient compte de la différence de prix des biens et services nationaux⁴, le seuil de risque de pauvreté relative est deux fois plus élevé au Luxembourg que celui calculé pour l'Europe des Vingt-cinq. Dans le cas d'une personne seule,

en 2004, un résident luxembourgeois est considéré comme sujet au risque de pauvreté pour un seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian national lorsque son revenu disponible net mensuel est

Sans surprise, puisque son revenu national par habitant est le plus élevé d'Europe, le Luxembourg se distingue par un montant très élevé du seuil de risque de pauvreté comparativement aux autres Etats membres.

inférieur à 1 283 SPA (1 352 euros). En Belgique, en France et en Allemagne, elle se trouvera dans cette situation pour un revenu disponible inférieur respectivement à 747 SPA (777 euros), 720 SPA (762 euros) et 762 SPA (830 euros).

Sur la décennie qui vient de s'écouler, les grands indicateurs monétaires d'inégalités affichent donc une relative

constance. La conjugaison des effets du marché, des politiques publiques, plus particulièrement du volet redistributif des politiques publiques, des changements de comportements, lesquels sont souvent interdépendants, n'a ni augmenté ni réduit les inégalités, mais a plutôt su les contenir durant cette période. Ce constat se vérifie tant pour les indicateurs « objectifs » d'inégalité, mesurés à partir des revenus, qu'au niveau de la perception qu'ont les ménages de leur situation financière.

¹ Les résultats sont présentés selon la période de collecte des revenus, ces derniers étant relatifs à ceux de l'année précédente. Par exemple, les données de l'année 1995 correspondent en fait aux revenus perçus durant l'année 1994.

² Rapport entre la somme des niveaux de vie des 10 % d'individus les plus riches sur la somme des niveaux de vie des 10 % d'individus les moins riches.

³ Rapport entre la somme des niveaux de vie des 20 % d'individus les plus riches sur la somme des niveaux de vie des 20 % d'individus les moins riches.

⁴ Pour acheter le même panier de biens et services en 2003 il a fallu dépenser 105,3 euros au Luxembourg, 104,0 euros en Belgique, 105,8 euros en France et 108,7 euros en Allemagne.



**Wir lernen von den Uniprofis bei alpha gemini
und sparen uns Stress und Studiengebühren!**

www.alpha-gemini.de

**Wissenschaftliches Arbeiten
Lerntechniken
Rhetorik & Präsentation
Schreibkurse
Korrekturservice
Deutsch intensiv und als Fremdsprache**



alpha gemini
Lehren - Lernen - Wissen

alpha gemini
Universität
des
Saarlandes
Starterzentrum
Geb. A 1.2
66123 Saarbrücken
info@alpha-gemini.de
0049/681-302 64 906